

nous ayons cessé de commercer avec personne, mais nous étions dans une situation défavorable. Quand les autres pays relevaient leurs tarifs contre le nôtre, nous restions cois. En 1929 et en 1930, notre pays est devenu le *dumping ground* de l'univers, et il en est résulté pour nous une balance commerciale défavorable de \$103,000,000.

L'honorable député de Shelburne-Yarmouth (M. Ralston) a cité dans son discours quelques paroles prononcées par le très honorable premier ministre. Je veux aussi les citer. Il a rappelé les paroles suivantes du premier ministre :

Eh bien, dites-moi : quand le libre-échange vous a-t-il apporté quelque chose? Vous dites que les droits de douane ne servent qu'aux industriels. Je les mettrai à votre service; je les utiliserai pour prendre d'assaut les marchés qui vous ont été fermés.

Cette promesse du premier ministre a été remplie cent pour cent. Mon honorable ami a aussi rappelé ces autres paroles du premier ministre :

Il nous faut trouver des débouchés à l'étranger, il est vrai. Je l'ai dit, l'autre soir : nous allons nous frayer un chemin vers les marchés étrangers pour vendre dans tout l'univers ce que nous avons à exporter. Il n'y a pas d'inquiétude à y avoir à ce sujet.

Le premier ministre a aussi accompli cette promesse. Le ministre du Commerce nous a fait connaître cet après-midi le nombre des traités que le Gouvernement actuel a conclus avec les pays étrangers, mais, monsieur l'Orateur, ce sont des résultats que nous voulons, et nous en obtenons. Bien que notre pays eût à subir la pire dépression que le monde civilisé eût connue, au moment de l'arrivée au pouvoir du Gouvernement actuel, et bien que notre balance commerciale défavorable fût de \$103,000,000, la politique du Gouvernement en dépit de ces difficultés a changé une balance commerciale défavorable de \$103,000,000 en une balance favorable de \$147,000,000 en 1934.

Certains honorables députés de la gauche pourront dire, comme ils l'ont déjà fait, que les balances commerciales ne signifient pas tout, mais il est parfaitement reconnu qu'il y a une grande différence entre un pays débiteur et un pays créancier. Tout le monde sait qu'un pays neuf qui a besoin de se développer est obligé d'obtenir de l'argent par un des deux moyens suivants : ou bien il doit emprunter beaucoup d'argent de l'étranger, ou bien il doit avoir une balance de commerce favorable. En d'autres termes, s'il veut se développer, il faut qu'il obtienne de l'argent de l'étranger autrement qu'en empruntant. Personne ne saurait contester qu'il est préférable pour un pays d'obtenir cet argent étranger au moyen d'une balance de commerce favorable plutôt que

[M. Gobeil.]

par des emprunts. Ainsi, monsieur l'Orateur, tant à cause du commerce de notre pays que de sa politique douanière, je suis absolument convaincu que le Gouvernement va recevoir l'appui des électeurs, parce que je crois que notre population s'intéresse plus que jamais aux affaires publiques, qu'elle lit davantage pour se renseigner là-dessus et qu'elle est plus que jamais en état de juger.

L'hon. M. ELLIOTT: Alors pourquoi ne voulez-vous pas leur fournir l'occasion de se prononcer?

M. GOBEIL: Le Gouvernement est disposé à la leur fournir et ils pourront alors décider qui ils veulent avoir pour gouverner durant les quatre prochaines années, mais il est juste aussi que le Gouvernement ait l'occasion de pouvoir faire voter toutes les lois qui ont été proposées et annoncées à la radio par le premier ministre; or mon honorable ami sait parfaitement qu'on ne peut pas faire voter toutes ces lois et avoir des élections dans un mois. Mais je dis, monsieur l'Orateur, que le ministère actuel aura l'appui entier du peuple, parce que c'est un gouvernement qui agit et que c'est justement cela que le pays veut avoir maintenant, surtout les jeunes.

L'hon. M. ELLIOTT: Oui, pas un gouvernement qui parle.

M. GOBEIL: Il ne me reste que quelques instants à parler, monsieur l'Orateur, sans quoi j'aurais aimé à mentionner quelques-unes des mesures législatives qui ont été adoptées au cours de la session, mais ce n'est pas nécessaire parce que les honorables députés savent au moins ce qui a été fait s'ils ne savent pas tout ce qui va se faire. A moins de manquer absolument de sincérité dans ce qu'ils disent au sein de cette assemblée, il faut qu'ils méconnaissent le sentiment du peuple, autrement ils n'auraient pas combattu un grand nombre des projets de lois que le ministère a présentés. Je mentionnerai la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers. C'était une bonne loi et les honorables députés d'en face auraient dû comprendre que depuis son adoption elle a été très bien accueillie et qu'elle a rendu d'inestimables services à nos agriculteurs, bien qu'elle ne fasse que commencer de fonctionner. Quand nous entendons les honorables députés faire au sujet de cette loi des remarques comme celles qu'ils ont faites il y a quelques jours, nous voyons bien qu'ils ne sont pas au courant de ce que les électeurs pensent, sinon ils ne parleraient pas comme ils le font. Pas plus tard qu'hier un député libéral de la législature de Québec a fait un discours dans l'assemblée provinciale, louangeant la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers. C'était un député libéral, M. Lamoureux, re-